

PRÉFET DU VAL-DE-MARNE

PRÉFECTURE  
DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ ET DE LA LÉGALITÉ  
BUREAU DE LA RÉGLEMENTATION GÉNÉRALE ET DES ÉLECTIONS  
SECTION DE LA RÉGLEMENTATION GÉNÉRALE

☎ : 01 49 56 62 13

✉ : [pref-regl-gen@val-de-marne.gouv.fr](mailto:pref-regl-gen@val-de-marne.gouv.fr)

## CERTIFICAT DES SERVICES (Article 3 de l'accord franco-algérien du 11 octobre 1983)

Vous possédez la double nationalité française et algérienne et vous avez effectué la Journée Défense et Citoyenneté (JDC). Vous souhaitez obtenir un certificat des services justifiant de l'accomplissement du service national en France.

### Transmettre votre demande :

- par courrier à l'adresse suivante :

**Centre du Service National de Paris  
Fort neuf de Vincennes  
Cours des Maréchaux - Case 158  
75614 PARIS CEDEX 12**

- par courriel à l'adresse suivante : [csn-paris.jdc.fct@intradef.gouv.fr](mailto:csn-paris.jdc.fct@intradef.gouv.fr)

### Joindre une copie des documents suivants :

- Attestation de recensement délivrée par le Maire de la commune de recensement ou par l'autorité consulaire ;
- Certificat individuel de participation à la Journée Défense et Citoyenneté ;
- Copie de la carte nationale d'identité française ou du passeport français ;
- Copie de la carte d'identité algérienne ou du passeport algérien.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez téléphoner au : **01 79 84 90 00**